

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2011

LOI DE FINANCES POUR 2012 - (n° 3775)
(Première partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° I - 337

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 25

À la première phrase de l'alinéa 4, substituer à la dernière occurrence du mot :

« à »,

les mots :

« au b de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.